



4 boulevard de l'ancienne voie ferrée ZA Le Pountet 32300 Mirande - tél : 05 62 66 72 90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à 17h30,

Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle des fêtes 32300 MONCASSIN sur la convocation qui leur a été adressée par M. DUPOUEY Francis - Président.

Date de la convocation : 25 février 2026

Nombre de membres : 92 Etaient présents : 48 délégués Procurations : 7

Secrétaire de séance : Madame Martine MOCHI TUJAGUE, déléguée titulaire de la commune de MIÉLAN

Objet : Exonération TEOM.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères depuis le 1^{er} janvier 2001 sur les communes adhérentes au Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur SUD.

Monsieur le Président précise que la législation permet aux organes délibérants des EPCI d'exonérer de TEOM certains locaux (exemple : locaux à usage industriel ou commercial...).

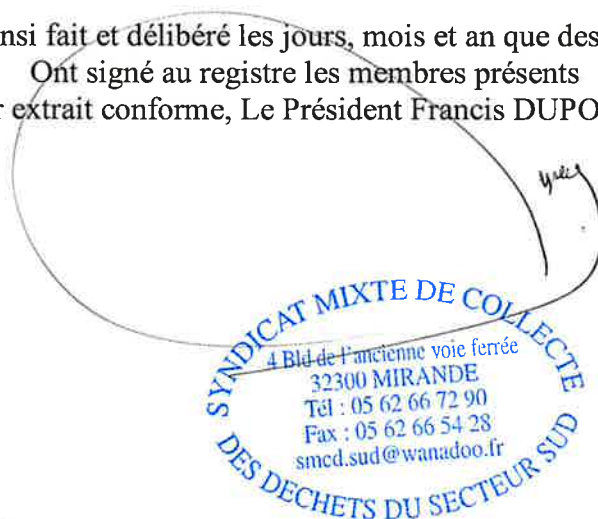
Une liste des bâtiments situés sur les communes adhérentes au S.M.C.D. Sud et pouvant bénéficier de cette exonération de le TEOM sera annexée à la présente délibération.

L'exonération portera sur l'année 2027.

Les membres du Comité Syndical adoptent cette proposition à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise aux services fiscaux après enregistrement en S/Préfecture de MIRANDE.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme, Le Président Francis DUPOUEY



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication et à sa transmission en Sous-Préfecture de Mirande

Le 10 mars 2026 Date d'affichage : 10 mars 2026